

## Art musical des sonneurs de trompe

« L'Unesco étant hostile à l'utilisation de l'animal à des fins de loisirs et de sports, il serait pertinent d'analyser la trompe du point de vue musical en s'abstenant de faire toute référence à la vènerie moderne » ! (Lettre d'orientation émise par le comité culturel de la FITF.)

Pourquoi moderne d'ailleurs ?

N'ayant pas reçu d'informations sur l'avancement de ce dossier d'inscription de « l'art musical des sonneurs de trompe » sur la liste du Patrimoine immatériel de l'UNESCO, je reçois en pleine figure deux contradictions extraordinaires :

- La trompe ne concernerait pas la vènerie !!! Quelqu'un de très inspiré écrit dans sa lettre de soutien « Désormais pratiqué en dehors de contingences cynégétiques, il (cet art du sonneur) n'est plus lié à la vènerie ».
- 95% des sonneurs non veneurs (peut-être 4000) ne distinguent pas ou mal le Do d'un Re ; ceci à tous les échelons de la hiérarchie des sonneurs.

Quel est donc cet art musical des sonneurs ?

Plus loin, dans cette lettre de soutien je lis « Il est aisé de constater l'influence considérable de cet art des sonneurs de trompe sur la musique dite « savante ». Rappelons en effet, que les trompes de chasse sont, entre autres, à l'origine du cor à ton, du cor naturel puis du cor d'harmonie. Le répertoire pour ces instruments (en solo ou au sein des orchestres baroques, puis classiques, puis romantiques, puis modernes) est aujourd'hui immense, les partitions innombrables » !

Je m'étonne que personne n'ait le souci d'analyser cette phrase truffée d'amalgames et d'erreurs grotesques... !

Les sonneurs de trompe (donc instrument en Re majeur, essentiellement joué en France - Belgique et dans quelques pays satellites) n'ont jamais influencé qui que soit. Au mieux, quelques airs de chasse (bribes) ont été repris par des compositeurs de grandes musiques pour signifier par exemple « l'automne et ses traditions de chasse ». Sait-on enfin qu'une majorité d'œuvres où le cor est présent ont été écrites pour cor en Fa ; rien à voir avec la trompe en Re majeur.

« La trompe est à l'origine de tous les cors ! Le répertoire pour tous ces instruments en solo ou au sein des orchestres... » Voilà deux affirmations osées qui doivent faire sursauter plus d'un ! La mention « Tromba » sur les partitions n'avait rien à voir avec la trompe de chasse en Re. Des œuvres pour cor, à jouer en solo c.à.d. seul, je n'en connais aucune. Par contre, des solistes d'orchestres sont nombreux parce que l'œuvre l'impose. Il s'agit là d'une interaction cor-orchestre. Aucun sonneur ne peut approcher ces musiques ; les solistes cornistes ont une toute autre culture et une dimension incommensurablement supérieure.

Je lis aussi ; « De surcroît, utilisé par les plus grands génies de l'histoire de la Musique, les différents types de cors s'avèrent fréquemment requis afin d'évoquer les sonorités si particulières de la trompe » ! c'est du Gaston Lagaf !

« Quelques exemples célèbres autant que significatifs suffisent à le prouver :

J. Haydn, H. Berlioz, G. Verdi, R. Wagner, A. Bruckner...etc » Où sont toutes ces œuvres dans les archives de la trompe ?

« Enfin, les arts plastiques regorgent de somptueux exemples de tableaux, gravures..., de présentation des trompes de chasse » ! Ils le sont essentiellement dans un cadre de chasse à courre : ce dont il fallait s'abstenir d'en faire référence suivant la demande du Comité culturel.

Je crois qu'il est très dommage d'avoir laissé s'exprimer quelqu'un, qui, même s'il écrit des éléments de sa conviction le met en marge de la connaissance du sujet.

Un détail, non négligeable celui-ci, m'interpelle. Quel poids détient à l'Unesco une petite armée de joueurs de trompe française de 4000 hommes auxquels on peut rajouter 500 à 600 étrangers.

Les 6000 sonneurs de la vènerie sont mis **out** parce qu'ils osent traquer des animaux ! (Contrainte semble-t-il de l'UNESCO, reprise dans la lettre du comité culturel).

Et que deviennent par exemple les 7 000 joueurs de Es horn en Allemagne et leurs amis les joueurs de Pless horn qui sont au nombre de 35 000. Sait-on par exemple qu'il y a une trentaine d'années la densité de joueurs de cor par habitant la plus importante en Europe était aux Pays-Bas. (dixit les gens du milieu) .Vous cherchez la raison.

Qui a fait l'inventaire des autres joueurs de cor naturel en Europe ?

Est-il vraiment sérieux de défendre « l'art musical des sonneurs de trompe » eux qui sont confinés dans des conditions assez extravagantes dans un microcosme sans partage ni échange avec les autres grandes familles du cor naturel en Europe.

C'est une immense gabegie, une action qui ne me paraît pas fondée et encore moins sans la vènerie et son histoire sur plusieurs siècles. C'est sans doute la raison non avouée de la suppression du mot chasse dans la locution instruite à l'UNESCO.

Qui a le courage de faire allusion aux différents styles de la trompe sur le seul 20<sup>ème</sup> siècle ?

Le ton normand, le ton breton, le ton gascon etc... les Biot, Wagner, Massiquet, Plourde, Lamouche, Lamothe, Jalenques, Dornez, Pigeat, Mercier, Legendre etc...

Qui a le courage d'annoncer que l'actuelle principale composante du ton de vènerie : le Tayaut, n'a sans doute jamais existé avant 1880. On jouait alors les ornements baroques. Il est véhiculé par erreur l'idée que nous sonnons notre style depuis plus de 3 siècles ; il est changeant au gré de l'histoire, et on s'autorise à jouer les œuvres de Mouret, Tellemann, Delalande... en tayautant, comme si cela avait été vraiment historiquement ainsi.

Quand bien même nous sonnons différents styles, je prétends qu'il s'agit de notre musique à nous, (Musique cependant) pour des chasseurs ou non avec un instrument basique. Ce dernier a subi des transformations dans l'histoire et simultanément il a perdu de son ampleur à l'orchestre au même titre que les autres cors naturels et a fini par tomber en désuétude.

Si la vènerie Française n'avait pas su accaparer l'instrument naturel d'origine pour des expressions musicales, il faut le dire, très restreintes (pour la communication à cheval) on ne parlerait même pas du sonneur de trompe. La vènerie me semble totalement inséparable de la percée dans le temps de notre instrument.

**Revenons à l'art musical :**

Quel intérêt d'évoquer le shofar, le buccin et l'oliphant entre l'antiquité, les armées romaines et la période médiévale ? Plus loin, dans cette seconde lettre de soutien, après ces notions d'histoire qui sont justes, il est annoncé que la trompe en Re, est apparue en France à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle.

Quelle utilité de brouiller toutes les cartes entre les œuvres pour cor d'orchestre et la trompe de chasse. Est-elle seulement française ou européenne ? Et où s'exerce-t-elle ? Par combien d'adeptes ? De quelles origines et de quelle qualification musicale hiérarchisée et reconnue sont les sonneurs ?

Pas une seule fois il est indiqué le caractère des œuvres jouées par les sonneurs aujourd'hui. Si c'était le cas, on verrait très vite qu'il n'y a aucune littérature (en tout cas très très peu) qui fasse allusion à des œuvres de nos grands compositeurs.

Je peux affirmer que pas un seul sonneur n'est capable de jouer du Bruckner, Berlioz, Verdi, Wagner, Haydn etc..., le prétendre, est une affirmation bête ! D'ailleurs aucun chef d'orchestre d'aujourd'hui n'accepterait des sonneurs chevrotant leurs sons, hésitant tant dans les rythmes que dans la justesse etc... Tout ceci est éventuellement accessible lorsque l'on joue des anciennes œuvres baroques de Mouret, Delalande, Telemann, Charpentier, Lully et autres, sachant toutefois que ces compositeurs faisaient indistinctement jouer ces parties précises très mélodieuses, (à la portée de la tessiture de notre trompe après transposition) par la trompette naturelle ou le cor naturel en fonction du goût du chef d'orchestre. Et le Re majeur n'était pas la règle, loin s'en faut. J'ajoute qu'aujourd'hui, le nombre d'élus sonneurs capables de jouer ces anciennes musiques baroques se comptent par unité !

Qui joue des œuvres relatives à l'art musicale ? Comment définir l'Art musical ? Combien de sonneurs y a-t-il ? Où sont-ils ? Que jouent-ils en général ? Si c'était tant des musiciens touchant un art musical autonome (éventuellement certifié)... mais par qui ?, pourquoi portent-ils une tenue de vènerie ? Quand jouent-ils (circonstances) si ce n'est dans des activités purement folkloriques populaires ou dans et autour de la vènerie, ou encore à la chasse dans son sens plus général. Sonner des messes de Saint Hubert (en tenue de vènerie) devient donc un leurre et ne serait plus un art musical, puisque rattaché au « milieu » *si l'on suit les préconisations de la lettre du comité culturel et les conditions énoncées par l'UNESCO.*

Oh ! Il reste les concerts : y a-t-il plus de 20 formations en France + Belgique qui jouent du concert public ? On y joue quoi et comment ? : Des pièces de chasse, des grandes fantaisies, des fanfares d'équipage, d'animaux, de circonstances, des fantaisies à l'architecture de « fanfare baroque » à forte connotation chasse, des pièces arrangées pour trompe et orgue ; peu importe d'ailleurs tous ces programmes confinés ou pas dans l'atmosphère chasse. Ils sont exprimés dans le langage connu qui pour le forte est issu de ... la vènerie, propre et unique à elle à tel point d'ailleurs que peu de musiciens sont capables de suivre une partition de trompe tant notre langage est incompréhensible pour un non initié, les rythmes décalés, la justesse approximative, des équilibres entre les voix mal gérés, les improvisations hasardeuses ne correspondant pas aux partitions, des finales exagérément pulsées, etc..

Je suis surpris d'entendre que l'on puisse parler « universellement » de l'art musical des sonneurs de trompe ; et je me demande combien seraient réellement éligibles ? Une quantité impressionnante d'ignorance règne dans ce milieu. Il faut savoir qu'une grande majorité de sonneurs sonnent par mime. Comment peut-on se sentir des ailes concernant

certains leaders actuels pour glaner des lauriers musicologiques sachant que 95 % de ses membres n'ont pas idée d'un moindre solfège et ne possèdent pas une culture musicale minimum.

Une meilleure locution eut été : « l'art musical de la trompe de chasse en France, dans toutes ses déclinaisons, autour de la vènerie, les autres modes de chasse et les animations populaires ».

Hors les compositions du « milieu » grandes ou petites, je regrette de devoir affirmer à nouveau ; c'est parce que nous n'avons quasi pas de littérature (partitions) propre à cet instrument en *Re* majeur, écrite spécifiquement pour lui par nos grands compositeurs, que l'art musical de la trompe dans son sens historique est une utopie complète. Je constate en outre un mélange incroyable de considérations dans un magma inextricable voulant grosso modo faire passer la trompe pour un cor qu'il soit naturel, à ton, à pistons ou à clapets. Pour rappel, la première messe de Saint-Hubert est née en 1848 ; l'arrivée de la voix de basse vers 1860 – 1870.

Parmi les œuvres anciennes que les sonneurs ont osé reprendre (peu importe qui et quoi) une majorité d'entre elles sont des pièces transposées, adaptées, arrangées tant sur la tonalité que sur son association originelle avec d'autres instruments, ou même et surtout sur l'instrument source imposé par le compositeur pour la mélodie de base. L'Ave Maria de Schubert en est un exemple frappant.

Evidemment ça fait bien ; Globalement les mélodies sont jouables, mais ça n'a jamais été conçu pour la trompe en *Re* majeur que tous ou presque tous jouent en se servant des artifices de la vènerie (tayaut, vibrato, musiques à rythme décalé, hourvari et même coupé vènerie dans les radoucis (ce qui est un comble) etc...) ! Dans notre cas vraiment, l'habit ne fait pas le moine ! Et c'est en cela que réside la lourde erreur d'appréciation des protagonistes de ce projet.

Après l'amalgame relevé sur les compositions pour cors en tout genre, soi-disant jouées par les sonneurs de trompe, revenons aux compositions du « milieu ».

Plus de mille grandes fantaisies, 15 000 fanfares, 40 messes de Saint-Hubert, 300 pièces spécifiquement en radouci, des centaines de chants de chasse... tout ceci, c'est la vitrine musicale d'une tradition et de son langage bien établi et on souhaiterait la séparer de son objet ou de son fondement ! Cela mérite vraiment que l'on y réfléchisse. Les futurs « artistes » de « l'art musical des sonneurs de trompe » sont-ils prêts à quitter leur tenue de vènerie et à troquer leur langage de sonneur de trompe de chasse contre une nouvelle forme d'expression ?... qui resterait d'ailleurs à inventer !

Je souligne que le Président de l'IHH (Institut Hubert Heinrich de musiques de trompe) Jean-Pierre Bourquard (franco-suisse) ne s'autorise pas à adhérer à cette initiative pensant également qu'il s'agit d'une grosse erreur tant stratégique que financière et peut-être au final, si l'action devait aller à son terme, sans aucune utilité.

Ne devrions-nous pas avoir une humilité suffisante pour rester nous-mêmes. Amusons nous, faisons se réjouir des auditeurs de tous poils et procurons leurs du rêve. C'est le meilleur bonheur que nous puissions offrir. Pour cela l'UNESCO n'a aucune compétence et aucune utilité. En revanche la FITF aurait de grands challenges à relever.

J'espère que les éléments de mon analyse pourront faire émerger un débat de fond un peu plus sérieux.

Hubert Heinrich 10/2018